



## Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 20 octobre 2009  
Compte rendu affiché le : 26 octobre 2009  
Date de la convocation : 6 octobre 2009

Nombre de délégués : 31	Nombre de délégués concernés : 31
En exercice : 31	En exercice : 31
Présents : 26	Présents : 26
Votants : 27	Votants : 27

Présents:CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Besset C, Vocanson E, , Louat R, Lornage F, Philippon B

CCFL : Mrs Rousset L, Gonon P, Montagnon M, Bruyas J F, Vincent G, Berthet C (2)

SIAHL: Mrs, Villard P, Mme Larue M F, Moralès P, Bruyas J M, Bouchut R

SEM : Guyot P

Autres communes: Mrs Reynard R, Piot M, Rousset E, Toinon D, Barcet A, Pallandre A, Mme Berthet H, Mme Grange M

Secrétaire de séance : Mr Vincent G

Excusés : Mrs Boudier J P, Gros R, Séon M, Bruyère C, Vivien G

### **N°202 Objet : Avenant à la convention d'adhésion au service départemental de médecine du travail.**

Monsieur le Président explique que le 9 décembre 2008, le comité syndical a délibéré pour adhérer au service de médecine préventive et d'hygiène et sécurité.

Aujourd'hui le CDG 42 nous propose un avenant à la convention qui a été signé pour valider la création du Pôle santé au travail qui intègre dans l'équipe de personnes aptes à faire passer les visites de médecine du travail, des infirmiers du travail et des « préventeurs ergonomes ».

Le comité syndical doit donner son avis sur cet avenant à la convention.

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à signer l'avenant.

Ont signé au registre tous les membres présents

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier

Le 21 octobre 2009

Le Président  
J Y Charbonnier